



communiqué

No: 74
No.: 74

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 25 AOÛT 1980

ENTENTES AVEC LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE POUR DES QUESTIONS CONSULAIRES ET AUTRES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la République populaire de Chine ont procédé à un échange de notes constituant des ententes sur des questions consulaires et autres. Les notes ont été signées aujourd'hui à Ottawa par Herb Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce, au nom du Gouvernement du Canada et par Son Excellence Bo Yibo, vice-premier ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine, en visite officielle au Canada, au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine.

Ces notes, qui s'ajoutent aux ententes conclues entre les deux gouvernements en 1973, accordent notamment à chaque pays le droit d'établir des consulats généraux sur le territoire de l'autre et prévoient l'affectation de ressources additionnelles au programme de réunion des familles, en vertu duquel des citoyens chinois émigrent au Canada pour y rejoindre des membres de leurs familles. A la fin de 1979, environ 5 600 Chinois étaient ainsi entrés au Canada.

La Chine, qui a établi un consulat général à Vancouver en 1974, est autorisée à établir un consulat général à Toronto. Le Canada est autorisé à établir des consulats généraux à Shanghai et à Canton.